

Plan quinquennal en matière d'accessibilité (2024-2028) - Loi locale 12 de 2023 de la Ville de New York

SYSTÈME DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DE NEW YORK

NYC PUBLIC SCHOOLS, SPACE MANAGEMENT | 131 Livingston Street, Rm 209, Brooklyn, NY 11201.

Table des matières

GENERALITES.....	2
MISSION ET APERÇU DE L'AGENCE	2
SYNTHESE	3
PLAN DE L'AGENCE	4
1) ACCES PHYSIQUE	4
I. Sous-comité pour l'accessibilité	7
II. Partenariat avec l'Agence de construction des bâtiments scolaires	7
III. Partenariat avec la Division des installations scolaires	8
IV. Enquêtes sur les profils d'accessibilité des bâtiments	8
2) ACCES NUMERIQUE.....	9
3) ACCES AUX PROGRAMMES.....	10
I. Politique d'accessibilité pour les admissions	10
II. Des aménagements raisonnables.....	11
III. District 75	12
4) COMMUNICATION EFFICACE.....	12
I. Élaboration des politiques et des directives.....	13
II. Formation.....	14
5) INCLUSION DANS LES LIEUX DE TRAVAIL	14
METHODOLOGIE	16
ANNEXE A	17
<i>Disposition réglementaire A-830 de la chancellerie :</i>	17
ANNEXE B	18
<i>Déclaration d'accessibilité du site Internet.....</i>	18
ANNEXE C	19
<i>Disposition réglementaire A-710 de la chancellerie :</i>	19
ANNEXE D	20
<i>Disposition réglementaire A-101 de la chancellerie :</i>	20

Généralités

La Loi locale n° 12 de 2023 exige de chaque agence de la Ville de New York, en consultation avec le Bureau du maire pour les personnes handicapées (Mayor's Office for People with Disabilities - MOPD), d'élaborer et de mettre en œuvre un plan quinquennal en matière d'accessibilité. Le plan doit inclure, au minimum, (1) les mesures que l'agence prend actuellement et prendra au cours des cinq prochaines années pour garantir que le lieu de travail, les services, les programmes et les activités de l'agence sont accessibles, adaptés et inclusifs pour les personnes handicapées ; et (2) des informations sur les projets en cours et prévus pour améliorer l'accès physique, numérique et programmatique, et les communications efficaces pour les personnes handicapées, telles que toute modification ou changement structurel, mise à niveau ou investissement dans la technologie ou les outils, et toute autre mesure que l'agence prend ou prévoit de prendre pour rendre ses programmes et services plus accessibles et inclusifs pour les personnes handicapées.

Mission et aperçu de l'agence

La mission du Système des écoles publiques de la Ville de New York (New York City Public Schools - NYCPS) est de veiller à ce que chaque élève obtienne son diplôme de fin d'études et se dirige sur la voie d'une carrière enrichissante et d'une sécurité économique à long terme, en disposant des outils pour être une force positive de changement. Avec une population totale d'environ 900 000 élèves, le NYCPS est le plus grand système scolaire du pays. Favoriser la réussite des élèves nécessite une collaboration entre les divisions et les bureaux des différentes agences pour soutenir plus de 1 800 écoles et programmes. Compte tenu de la diversité des élèves du NYCPS, un réseau complet de structures et de systèmes a été créé afin d'examiner et de répondre aux besoins de tous les apprenants, y compris les élèves handicapés.

Le NYCPS s'efforce de soutenir les élèves handicapés en leur offrant davantage de possibilités d'accès et en sensibilisant davantage à leurs besoins et à leurs droits. L'agence s'efforce d'instaurer une culture qui considère l'accessibilité comme bien plus qu'une obligation légale ou une question de conformité à un code : il s'agit d'un droit humain fondamental. Le NYCPS est fier du travail accompli pour soutenir certains des élèves les plus vulnérables et reste déterminé à assurer la réalisation continue de sa mission.

Bureau en charge de la planification de l'accessibilité

Le Bureau en charge de la planification de l'accessibilité (Office Accessibility Planning - OAP) garantit que les programmes, services et activités du NYCPS sont accessibles à tous les élèves, au personnel, aux membres de la communauté scolaire et aux membres de la famille, sans égard au handicap avéré ou perçu. L'OAP collabore avec divers partenaires, tant internes qu'externes au NYCPS, afin de faciliter la mise en place d'aménagements d'accessibilité à court terme et de projets de construction à long terme visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments, des programmes, des services et des activités au sein du NYCPS. En outre, l'OAP s'efforce d'accroître la sensibilisation à l'accessibilité en élaborant des documents d'orientation et des programmes de formation sur l'accessibilité. L'OAP prépare et met à jour ce rapport conformément à la loi locale 12 de 2023 de la Ville de New York.

L'OAP fait partie du Bureau de la Gestion de l'espace (Space Management - SM), désigné par la chancelière pour gérer l'espace de toutes les écoles et installations administratives du NYCPS. SM est dirigé par le directeur général Thomas Taratko, qui est également le facilitateur de services pour les personnes handicapées du NYCPS.

Facilitateur de services pour les personnes handicapées

Thomas Taratko

Gestion de l'espace

131 Livingston Street salle 209

Brooklyn, NY 11201

Numéro de téléphone : (718) 935-2959

E-mail : accessibility@schools.nyc.gov

Synthèse

Le NYCPS s'engage à ce que ses programmes, services et activités soient accessibles au personnel, aux membres de la communauté scolaire, aux élèves, et aux membres des familles. En outre, le NYCPS s'efforce de créer un processus transparent permettant aux individus de comprendre l'accessibilité de ses écoles et bâtiments scolaires et de demander des aménagements raisonnables.

Afin d'améliorer l'accès à sa large gamme de programmes pour les élèves à mobilité réduite ou souffrant d'autres handicaps physiques, le NYCPS continue de moderniser les bâtiments scolaires et les installations administratives du NYCPS. Les rénovations d'accessibilité courantes comprennent l'élargissement des cloisons et des portes, l'amélioration des espaces de rassemblement publics, la création de toilettes accessibles et l'installation d'ascenseurs pour fauteuils roulants, de rampes et d'ouvre-portes automatiques. Les rénovations complètes comprennent la mise en accessibilité totale des bâtiments non accessibles grâce à l'ajout d'éléments tels que des entrées accessibles, des rampes et des moyens de transport verticaux, notamment des ascenseurs, des escaliers roulants et des monte-charges mécaniques.

Au cours des cinq prochaines années, le NYCPS continuera à réaliser des investissements importants dans le cadre de son engagement indéfectible en faveur de l'accessibilité, en donnant la priorité aux districts traditionnellement défavorisés. Les priorités du NYCPS pour les cinq prochaines années comprendront :

- Améliorer l'accès à tous les programmes d'enseignement spécialisés (y compris le District 75 et l'Enseignement technique et professionnel (Career and Technical Education - CTE)) dans les bâtiments existants pour tous nos élèves au moyen de mises à niveau structurelles, y compris la construction d'ascenseurs, de rampes d'accès, de toilettes et de mises à niveau du matériel de porte, lorsque cela est possible.
- Construire de nouveaux bâtiments entièrement accessibles afin d'élargir les possibilités offertes aux élèves et au personnel.

- Inspecter tous les bâtiments secondaires (tels que les annexes ou les bâtiments de classe temporaires) pour évaluer les conditions et déterminer les stratégies visant à accroître l'accessibilité.
- Installer des caméras et de mécanismes de déverrouillage à distance des portes aux entrées accessibles de tous les bâtiments scolaires.
- Renforcer les initiatives de formation à l'échelle de la ville pour toutes les parties prenantes afin de sensibiliser au handicap et à l'accessibilité et de favoriser l'inclusion.
- Améliorer les mécanismes de réponse aux demandes d'aménagements raisonnables et leur suivi.

Politique de lutte contre la discrimination et procédures pour le dépôt de plaintes internes pour discrimination

Le NYCPS a pour politique d'assurer l'égalité des chances en matière d'emploi, conformément aux lois et réglementations en vigueur, sans distinction de caractéristiques avérées ou perçues liées à la race, à la couleur de peau, à la religion, aux croyances, à l'appartenance ethnique, à l'origine nationale, au statut d'étranger ou de citoyen, à l'âge, au statut matrimonial, au statut de partenariat, au handicap, à l'orientation sexuelle, au genre, à la taille, au poids, au statut militaire, au statut lié au chômage, aux antécédents judiciaires comme des arrestations ou des condamnations, au statut d'aidant familial, à l'historique des crédits à la consommation, aux prédispositions génétiques, à l'historique des salaires, aux décisions en matière de santé sexuelle et reproductive, ou au statut de victime de violence domestique, de délits sexuels ou de harcèlement. Cette politique vise à maintenir un environnement exempt de tout harcèlement, y compris sexuel et sous la forme de représailles, qui se fonderait sur l'une des classifications protégées énoncées ci-dessus.

Le NYCPS a pour politique d'assurer l'égalité des chances en matière d'éducation, conformément aux lois et réglementations en vigueur, sans distinction de caractéristiques avérées ou perçues liées à la race, à la couleur de peau, à la religion, à l'âge, aux croyances, à l'appartenance ethnique, à l'origine nationale, au statut d'étranger ou de citoyen, au handicap, à l'orientation sexuelle, au genre (y compris l'identité de genre, avérée ou perçue, l'expression de genre, la grossesse/les conditions liées à la grossesse ou à l'accouchement), ou au poids. Cette politique vise à maintenir un environnement exempt de tout harcèlement, y compris sexuel et sous la forme de représailles, qui se fonderait sur l'une des classifications protégées énoncées ci-dessus.

La Disposition réglementaire A-830 de la chancellerie énonce les procédures pour les employés, les élèves, les parents d'élèves et les autres personnes qui mènent des activités avec le NYCPS, utilisent les locaux du NYCPS, ou ayant toute autre interaction avec le NYCPS, pour déposer des plaintes de discrimination illégale y compris la discrimination contre les personnes handicapées, de harcèlement par des employés du NYCPS ou des personnes qui ne sont pas employées par le NYCPS mais qui travaillent avec des employés ou des élèves du NYCPS, ou pour des représailles fondées sur ces plaintes. (Voir l'annexe A, Disposition réglementaire A-830 de la chancellerie).

Plan de l'agence

1) Accès physique

Le NYCPS supervise plus de 1 225 bâtiments principaux (sans compter les sites secondaires) répartis dans 32 districts scolaires. Avec son bâtiment le plus ancien construit en 1850, le NYCPS dispose d'une multitude de

bâtiments d'âges différents et avec différents niveaux d'accessibilité. Certains bâtiments scolaires sont entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite, tandis que d'autres peuvent présenter des obstacles, mais permettent aux personnes à mobilité réduite d'entrer et de sortir du bâtiment et d'accéder aux programmes pertinents et aux toilettes. D'autres bâtiments scolaires manquent de fonctionnalités accessibles aux personnes handicapées.

Pour soutenir ses efforts continus visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments scolaires, le NYCPS s'appuie fortement sur les plans d'investissement, qui sont des sources de financement allouées par les autorités municipales et étatiques sur une base quinquennale progressive.

Au cours du plan d'investissement pour les exercices 2015-2019, le NYCPS a reçu 150 millions de dollars destinés à améliorer l'accessibilité des écoles. Ce financement a été utilisé pour faciliter les mises à niveau structurelles visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments existants, en donnant la priorité aux quartiers ayant les besoins les plus élevés. Grâce à ce financement, le NYCPS a entrepris les 27 projets d'investissement suivants :

- 9 projets ont été sélectionnés pour faire évoluer des bâtiments non accessibles vers des bâtiments entièrement accessibles.
- 3 projets ont été sélectionnés pour faire évoluer des bâtiments non accessibles vers des bâtiments partiellement accessibles.
- 5 projets ont été sélectionnés pour faire évoluer des bâtiments partiellement accessibles vers des bâtiments entièrement accessibles.
- 10 projets ont été sélectionnés pour améliorer l'accessibilité dans des bâtiments partiellement accessibles.

Au cours du plan d'investissement pour les exercices 2020-2024, le NYCPS a reçu 750 millions de dollars pour améliorer l'accessibilité des écoles. Grâce à ce financement, 54 projets ont été sélectionnés ; tous sont à différentes étapes de construction. Parmi ces 54 projets d'investissement :

- 44 projets ont été sélectionnés pour faire évoluer des bâtiments non accessibles vers des bâtiments entièrement accessibles.
- 10 projets ont été sélectionnés pour faire évoluer des bâtiments partiellement accessibles vers des bâtiments entièrement accessibles.

Grâce au financement du plan d'investissement 2020-2024, le NYCPS a atteint avec succès les objectifs suivants :

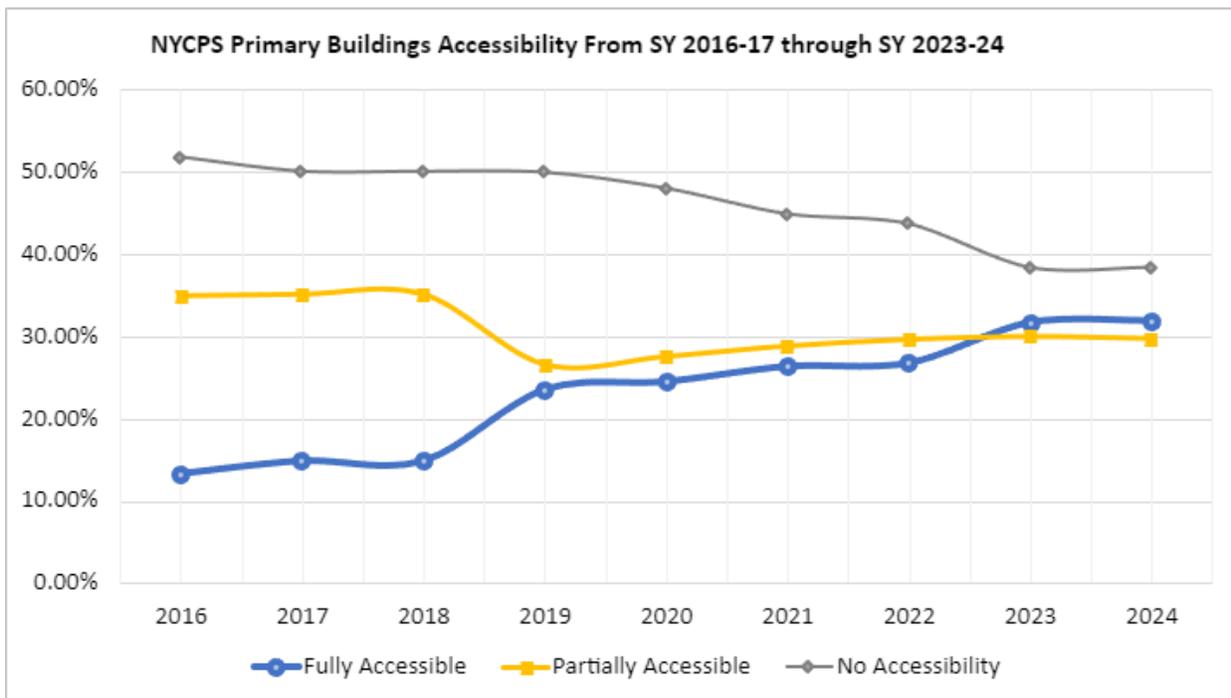
- La sélection des projets du plan d'investissement visant à garantir que 50 % de tous les bâtiments principaux de chaque district scolaire accueillant les grades du primaire seront partiellement ou entièrement accessibles une fois les travaux terminés.

- La sélection des projets du plan d'investissement pour garantir que 33 % de tous les bâtiments principaux dans tous les districts scolaires seront entièrement accessibles une fois les travaux terminés.

Les efforts entrepris par l'OAP en utilisant le financement du plan d'investissement et d'autres ressources ont conduit à une augmentation significative de la proportion de bâtiments entièrement accessibles dans l'ensemble du NYCPS. Entre les années scolaires 2016-2017 et 2023-2024 :

- Le pourcentage des bâtiments entièrement accessibles a augmenté dans tous les districts scolaires, passant de 13 % à 33 %.
- Le pourcentage des bâtiments partiellement accessibles a diminué au niveau de tous les districts scolaires, passant de 35 % à 30 %.
- Le pourcentage de bâtiments non accessibles a diminué au niveau de tous les districts scolaires, passant de 52 % à 38 %.

Cet impact significatif des réparations sur les niveaux d'accessibilité des bâtiments principaux du NYCPS est illustré dans le graphique ci-dessous.



Il est prévu que le prochain plan d'investissement pour les exercices 2025-2029 fournira un financement de 800 millions de dollars pour des projets d'investissement en matière d'accessibilité. Ce montant représente une augmentation de 50 millions de dollars par rapport au financement de 750 millions de dollars prévu dans le plan d'investissement actuel 2020-2024. Grâce à ce financement supplémentaire, l'OAP prévoit de lancer environ 50 à 75 projets d'investissement supplémentaires au cours des cinq prochaines années.

I. Sous-comité pour l'accessibilité

Afin de sélectionner les bâtiments approuvés pour des projets de rénovation liés à l'accessibilité financés par les plans d'investissement, un comité transversal, le Sous-comité pour l'accessibilité (Accessibility Sub-Committee - ASC), se réunit périodiquement pour analyser les sites potentiels. L'ASC a été créé en 2015 afin d'assurer une sélection efficace, équitable et transparente des projets d'accessibilité. Plusieurs bureaux du NYCPS participent aux réunions de l'ASC, tels que le SM, la Division des installations scolaires (Division of School Facilities - DSF), le Bureau de l'éducation spécialisée (Special Education Office - SEO) et le Bureau des inscriptions scolaires (Office of Student Enrollment - OSE), ainsi que l'agence partenaire dédiée à la construction et à la modernisation des écoles du NYCPS, l'Agence de construction des bâtiments scolaires (School Construction Authority - SCA) de la Ville de New York. L'ASC offre un cadre inclusif pour discuter de la planification stratégique du NYCPS sur toutes les questions relatives à l'accessibilité dans les bâtiments scolaires et vote pour approuver les projets d'accessibilité proposés financés par les plans d'investissement.

Plusieurs critères sont analysés pour déterminer si un projet d'accessibilité doit être mis en œuvre dans le cadre d'un plan d'investissement. Ces critères comprennent entre autres :

- Les districts géographiques présentant le plus faible pourcentage de bâtiments scolaires accessibles, en accordant la priorité aux zones spécifiques qui en ont besoin au sein de ces districts ;
- La population d'élève (taille et niveaux scolaires) ;
- La répartition globale des écoles accessibles, en mettant l'accent sur la réduction du temps de trajet pour les élèves ;
- La présence des écoles du District 75 ;
- La disponibilité des programmes de spécialisation (comme CTE) ; et
- L'utilisation de sites de spécialisation (comme les opérations d'hébergement, les bureaux de vote et les événements publics).

Au cours des phases de planification du plan d'investissement, l'OAP utilise des outils de prévision, intégrant les critères décrits ci-dessus, afin d'identifier une liste de bâtiments susceptibles de faire l'objet de projets de mise en conformité avec les normes d'accessibilité. Ces projets sont examinés par les partenaires de construction afin de déterminer les estimations de coûts et la faisabilité globale. Les projets potentiels qui franchissent ce seuil sont présentés à l'ASC pour un vote final. Les estimations de coûts des projets approuvés sont immédiatement affectées au plan d'investissement opérationnel et les projets entrent dans la filière de construction.

II. Partenariat avec l'Agence de construction des bâtiments scolaires

La SCA est une agence d'État chargée de la construction et de la rénovation de toutes les écoles publiques de la ville de New York.

Une fois les nouveaux projets de construction ou de rénovation approuvés, la SCA devient l'entité chargée de veiller à leur exécution. La SCA suit le processus de construction standard qui comprend les phases de portée, de conception, d'appel d'offres et de construction. Les délais de réalisation de ces projets, de la définition de la portée à l'achèvement de la construction, sont généralement estimés à environ trois à cinq ans.

L'OAP reçoit tous les six mois les rapports d'achèvement des travaux publiés par la SCA, qui servent à suivre l'état d'avancement des nouveaux projets de construction. Une fois les constructions terminées, l'OAP examine tous les projets nouvellement construits et génère des profils d'accessibilité des bâtiments, comme expliqué plus en détail ci-dessous.

III. Partenariat avec la Division des installations scolaires

La DSF assure l'entretien et la réparation des bâtiments gérés par le NYCPS. La DSF supervise plus de 1 300 sites à travers les cinq boroughs. Les membres du personnel de la DSF sont responsables du nettoyage, de l'élimination des déchets, du chauffage, de la climatisation, de la plomberie, de la menuiserie, de la peinture, des petites réparations, de la modernisation des toilettes et de la sécurité environnementale.

Pour répondre aux besoins continus d'entretien et de mise à niveau, la DSF soutient les objectifs d'accessibilité en réalisant des projets d'accessibilité de portée limitée, notamment des améliorations des toilettes telles que l'installation de barres d'appui verticales et de tables à langer fixées au mur. La DSF soutient également des projets de modernisation des écoles en matière d'accessibilité, notamment l'installation de fontaines à eau accessibles pour remplir les bouteilles, l'amélioration des noms et numéros des salles de classe en braille, l'installation de caméras et de mécanismes de déverrouillage à distance des portes aux entrées accessibles, ainsi que l'installation de rampes et d'ascenseurs.

Au cours des cinq prochaines années, on prévoit que la DSF continuera à améliorer l'accessibilité dans les écoles grâce à ces projets de modernisation à portée limitée.

IV. Enquêtes sur les profils d'accessibilité des bâtiments

Depuis 2016, l'OAP évalue activement l'état des bâtiments scolaires en menant plus de 900 enquêtes dans les 32 districts afin d'établir des profils d'accessibilité des bâtiments (Building Accessibility Profiles - BAP). Dans le cadre du processus d'enquête BAP, les coordonnateurs de l'accessibilité OAP visitent les bâtiments scolaires pour recueillir des données et attribuer une note BAP allant de 1 à 10 (10 étant le niveau d'accessibilité le plus élevé). Afin d'aider les familles à faire des choix et des demandes d'inscription scolaires éclairés, les BAP sont publiés afin de fournir des informations détaillées sur l'accessibilité de chaque bâtiment, et les notes attribuées aux BAP sont mises à jour régulièrement afin de refléter les récentes mises à niveau et les nouvelles constructions. L'OAP s'appuie également sur les BAP pour éclairer son plan stratégique d'allocation des ressources par le biais de projets d'accessibilité.

L'OAP continuera d'enrichir sa base de données BAP en répertoriant les améliorations apportées aux bâtiments existants en matière d'accessibilité et en enquêtant sur les nouveaux chantiers à mesure qu'ils sont

ajoutés au portefeuille immobilier du NYCPS. Il poursuivra également ses efforts d'enquête pour vérifier les données existantes, ce qui comprendra les enquêtes sur les bâtiments secondaires. Au cours des cinq prochaines années, l'OAP prévoit d'enquêter sur au moins 200 bâtiments supplémentaires chaque année.

2) Accès numérique

L'accessibilité numérique est essentielle à la pleine participation des personnes handicapées aux programmes et services du NYCPS, y compris ceux fournis par le biais des technologies électroniques et de l'information sur les sites Internet du NYCPS. Le NYCPS continue d'améliorer l'accessibilité de ses produits, informations et ressources sous forme numérique.

Le NYCPS s'engage à garantir que son contenu numérique est accessible aux personnes handicapées et à améliorer continuellement l'expérience utilisateur pour tout le monde en appliquant les normes d'accessibilité appropriées. Une copie de la déclaration d'accessibilité du site Internet du NYCPS est disponible sur le site Internet du NYCPS. (Voir l'annexe B, Déclaration d'accessibilité du site Internet).

Le NYCPS a élaboré des directives pour les membres de son personnel et ses fournisseurs concernant la création et la maintenance de sites Internet accessibles. Le NYCPS est en train de poursuivre l'amélioration de l'accessibilité numérique de ses principaux sites Internet, schools.nyc.gov et infohub.nyced.org. Ces sites Internet sont substantiellement conformes aux Directives sur l'accessibilité du contenu Web (Web Content Accessibility Guidelines - WCAG) 2.1 AA et le NYCPS continuera de mesurer la conformité par rapport à cette norme ou à une modification ultérieure de celle-ci.

Afin de donner à son personnel les moyens lui permettant d'assumer son rôle dans les efforts de conformité numérique, le NYCPS propose des formations sur l'accessibilité des sites Internet à ses employés. Le NYCPS propose des cours d'accessibilité numérique à la demande pour le personnel, y compris trois types de certifications : Notions de base sur l'accessibilité numérique pour l'ensemble du personnel, Accessibilité numérique pour les webmasters et les développeurs d'applications, et l'Accessibilité numérique pour les créateurs de vidéos. Une certification est requise pour les créateurs de contenu agréés sur les sites Internet du NYCPS.

Afin de soutenir davantage les fournisseurs de contenu, le NYCPS a obtenu une licence d'entreprise pour Adobe Creative Suite qui donne à tous les membres du personnel l'accès à Adobe Acrobat Pro, permettant la création de fichiers PDF accessibles et de formulaires à remplir. En outre, le Bureau des communications agit en tant que ressource interne fournissant un soutien supplémentaire et des commentaires sur le contenu numérique destiné à être publié sur les sites Internet du NYCPS afin de garantir le respect des normes d'accessibilité.

Au cours des cinq prochaines années, le NYCPS dirigera des sessions de groupes de travail interdivisionnelles pour garantir que tous les sites internet et les moyens de communication publics de l'agence sont conformes

aux normes d'accessibilité numérique en constante évolution, et que les conseils et les supports de formation sur l'accessibilité numérique restent à jour et disponibles pour l'ensemble du personnel du NYCPS.

3) Accès aux programmes

L'un des principaux objectifs du NYCPS est de réduire au minimum les obstacles et de fournir les ressources nécessaires pour garantir que tous les élèves, y compris les élèves handicapés, aient accès à leurs programmes éducatifs. Afin de garantir que l'accès aux programmes puisse être fourni à tous les élèves, le NYCPS a développé diverses politiques, procédures de demande d'aménagements et structures d'appuis spécialisés.

Conformément à la politique du NYCPS et en vertu de la Section 504 de la Loi sur la réadaptation de 1973 (Rehabilitation Act of 1973 (Section 504)), aucune personne handicapée par ailleurs admissible ne soit exclue, uniquement à cause de son handicap, ou de quelque autre manière se voit refuser la participation, les avantages ou fasse l'objet de discrimination dans le cadre de programmes ou d'activités organisés par le NYCPS.

La Disposition réglementaire A-710 de la chancellerie (Section 504 Politique et procédures pour les élèves) énonce les politiques et procédures du NYCPS pour les élèves des écoles et des programmes du NYCPS qui sont des personnes handicapées remplissant les conditions requises, comme défini par la Section 504 et qui ont besoin d'aménagements pour participer aux programmes et activités du NYCPS. (Voir l'annexe C, Disposition réglementaire A-710 de la chancellerie).

Des informations supplémentaires sur les aménagements de la section 504 sont disponibles sur le [site Internet du NYCPS](#).

1. Politique d'accessibilité pour les admissions

Il existe 32 districts scolaires dans la ville de New York à travers les cinq boroughs. Pour les admissions au 3-K, Pré-Kindergarten, Kindergarten et au collège, l'enfant peut être prioritaire pour fréquenter des écoles dans son district de résidence, y compris son école de secteur. Les écoles de secteur accordent la priorité aux candidats qui vivent dans une zone spécifique autour de l'école, appelée secteur. La plupart des élèves de l'école primaire et du collège ont des écoles de secteur, tout comme certains élèves du lycée. Les élèves demandent l'admission au lycée pendant leur année du huitième grade et les élèves de neuvième grade (qui ne redoublent pas leur neuvième grade) peuvent soumettre leur candidature pour des programmes proposant des places au dixième grade. Des centres d'accueil pour les familles sont situés dans chaque borough, où les membres du personnel sont disponibles pour aider les élèves et les familles dans leurs démarches d'inscription et d'admission, y compris pour les aider avec leurs demandes d'admission.

À partir de l'année scolaire 2018-2019, et conformément à la Disposition réglementaire A-101 de la chancellerie, les élèves dont les besoins en matière d'accessibilité ont été vérifiés bénéficient de la première priorité d'admission pour les écoles identifiées par le NYCPS comme répondant à leurs besoins en matière

d'accessibilité. Dans le cadre des admissions, on entend par élève ayant des besoins en matière d'accessibilité, tout élève qui utilise un appareil ou dispositif de mobilité — comme un fauteuil roulant, un déambulateur, des béquilles ou une canne — pour se déplacer dans l'environnement scolaire, ou tout élève qui rencontre des difficultés à se déplacer dans l'environnement scolaire, que ce soit à cause de faiblesse musculaire, par manque d'endurance ou pour toute autre raison. Pour l'admission dans les écoles et programmes accessibles :

- 3-K, Pré-Kindergarten et Kindergarten : Les élèves ayant des besoins en matière d'accessibilité sont prioritaires au sein de leur groupe prioritaire d'admission. Par exemple, l'élève ayant des besoins en matière d'accessibilité recevra une offre dans son école de secteur avant tous les autres élèves de secteur.
- Collège et lycée : Les élèves ayant des besoins en matière d'accessibilité sont prioritaires par rapport à tous les autres candidats à l'admission dans cette école. Si l'école ou le programme est un programme sur sélection, l'élève ayant des besoins en matière d'accessibilité doit également répondre aux critères de sélection.

Pour faciliter l'évaluation des écoles et des programmes d'intérêt par les familles, le NYCPS fournit des informations sur l'accessibilité des écoles dans les répertoires de chaque processus d'admission ainsi que dans le système de recherche d'écoles et de candidature en ligne, MySchools. Le NYCPS mène également des actions de sensibilisation auprès des familles dont les enfants peuvent avoir des besoins en matière d'accessibilité afin de s'assurer qu'elles ont la possibilité d'indiquer sur leur dossier de candidature les programmes qui répondent à ces besoins, dans le but de maximiser les préférences des élèves.

Lors du remplissage des demandes d'admission, on demande aux familles si leur enfant a des difficultés à se tenir debout, à marcher ou à utiliser les escaliers et/ou a besoin de toilettes accessibles à cause d'un handicap reconnu. L'OSE et le SEO travaillent ensemble pour confirmer les besoins en matière d'accessibilité en fonction des informations contenues dans le Programme d'éducation personnalisé (IEP) de l'élève, du plan 504 de l'élève, de l'école actuelle et de la famille, le cas échéant. Les élèves ayant des besoins en matière d'accessibilité vérifiés sont examinés lors de l'étape d'affectation de la procédure d'admission pour s'assurer qu'ils ont reçu une affectation initiale dans une école accessible.

II. Des aménagements raisonnables

En plus des priorités d'admission, les élèves ayant des besoins en matière d'accessibilité bénéficient également du processus de demande d'aménagement raisonnable du NYCPS, qui permet aux élèves ou à leurs familles de demander des aménagements pour répondre à divers besoins. Des aménagements raisonnables pour l'accès aux programmes peuvent être fournis par le biais de la section 504 ou de l'OAP.

Les personnes en charge de la coordination de la Section 504 travaillent en collaboration avec le Bureau de la santé scolaire afin d'aider les élèves ayant des besoins médicaux qui nécessitent des aménagements pour participer aux programmes et aux activités au même titre que leurs camarades.

L'OAP reçoit et répond aux demandes d'aménagement qui peuvent inclure des modifications structurelles du bâtiment scolaire (telles que l'installation d'une rampe temporaire) ou des modifications programmatiques (telles que le déplacement d'une salle de classe ou d'un événement au rez-de-chaussée d'un bâtiment, l'achat d'équipement ou la mise à disposition d'une personne en charge d'assister l'élève).

Si l'élève ayant des besoins en matière d'accessibilité reçoit une offre de place dans une école qui ne répond pas à ces besoins, mais que le parent/tuteur/la tutrice de l'élève estime qu'un aménagement raisonnable permettrait à l'élève de fréquenter cette école, le parent/tuteur/la tutrice peut soumettre une demande d'aménagement raisonnable à l'OAP.

Les demandes soumises à l'OAP sont examinées et les demandeurs sont informés de l'état d'avancement de leur demande dans un délai de 15 jours. Si la demande est approuvée, mais que la mise en œuvre de l'aménagement pour l'élève nécessite une période prolongée (par exemple, impliquant des travaux de construction ou l'achat d'équipement), l'élève aura la possibilité d'une affectation temporaire dans une école près de son domicile qui répond à ses besoins en matière d'accessibilité.

Si l'on détermine que l'aménagement demandé ne peut être mis en œuvre dans l'école souhaitée, les élèves peuvent recevoir une nouvelle offre en demandant un transfert médical vers une autre école par l'intermédiaire de l'OSE. La procédure de transfert est décrite dans la Disposition réglementaire A-101 de la chancellerie. (Voir l'annexe D, Disposition réglementaire A-101 de la chancellerie).

Il est prévu qu'au cours de l'année scolaire 2024-2025, l'OAP lancera un formulaire de soumission électronique simplifié sur Internet, qui améliorera l'expérience utilisateur et facilitera le suivi et la réponse aux demandes d'aménagements raisonnables.

III. District 75

Le District 75 est un district à l'échelle de la ville qui offre un soutien pédagogique hautement spécialisé dans divers cadres et lieux pour les élèves handicapés comme ceux atteints de Troubles du spectre de l'autisme (Autism Spectrum Disorders - ASD), de sévères retards cognitifs, de troubles émotionnels, de déficiences sensorielles ou de handicaps multiples. Le District 75 fournit également des services par le biais d'enseignements à l'hôpital ou à domicile. De nombreux élèves qui participent aux programmes du District 75 ont également des besoins en matière d'accessibilité. Le NYCPS travaille en étroite collaboration avec ces programmes et ces élèves afin de s'assurer qu'ils bénéficient d'un soutien et de ressources ciblés leur permettant d'accéder aux programmes.

4) Communication efficace

Le NYCPS s'engage à fournir une communication efficace aux personnes handicapées, notamment aux personnes ayant des troubles de l'audition, de la vue ou de la parole. Le NYCPS répond aux besoins en matière de communication des personnes handicapées en leur fournissant divers aides et services de communication,

notamment des services d'interprétation en anglais et en langue des signes américaine, l'utilisation de documents en braille et en grands caractères, ainsi que des technologies d'assistance (assistive technology - AT).

Le NYCPS fournit des AT pour améliorer les capacités fonctionnelles des élèves handicapés qui ont besoin d'aide pour accéder à leur programme. L'équipe centrale en charge des technologies d'assistance fournit aux élèves des technologies d'assistance qui facilitent la communication avec les enseignants et les camarades de classe, l'accomplissement des travaux scolaires et la participation aux programmes et activités scolaires. Les évaluations AT déterminent quels appareils et ressources soutiennent le mieux les élèves. Les évaluations sont menées selon une approche collaborative et tiennent compte, dans la mesure du possible, de l'avis de la famille et de l'élève. Les AT comprennent des appareils tels que des lecteurs d'écran, des systèmes d'écoute à modulation de fréquence (Frequency Modulation - FM), des logiciels de conversion de la parole en texte, des logiciels de conversion de texte en parole, des applications de communication améliorée et alternative et d'agrandissement d'écran.

De plus, l'OAP a développé des politiques, des directives et des programmes de formation qui renforcent la sensibilisation du personnel du NYCPS à l'accessibilité et favorisent des pratiques de communication inclusives incluant le handicap.

1. Élaboration des politiques et des directives

Dans le cadre de son objectif de garantir que les programmes, services et activités du NYCPS soient accessibles, l'OAP travaille en étroite collaboration avec les parties intéressées pour développer et fournir des informations, des règles et des conseils conçus pour faire progresser l'accessibilité dans l'ensemble du NYCPS. L'OAP a également collaboré avec d'autres bureaux du NYCPS pour élaborer les initiatives suivantes en matière de politiques :

- Les directives du plan d'urgence en matière d'accessibilité qui fournissent aux leaders scolaires un plan d'action préétabli pour garantir que les élèves handicapés continuent à accéder à leur programme éducatif, avec un minimum de perturbations, en cas de panne temporaire d'un système de transport vertical tel qu'un ascenseur ou un escalier mécanique dans un bâtiment scolaire à plusieurs niveaux.
- Les directives relatives à l'accessibilité des entrées, élaborées en collaboration avec le Bureau des partenariats pour la sécurité et la prévention, qui fournissent des conseils sur les meilleures pratiques et les protocoles adaptés pour garantir l'accès aux bâtiments du NYCPS aux personnes handicapées.
- Directives relatives à l'accessibilité des réunions afin de garantir que les informations adéquates sur les caractéristiques d'accessibilité et la manière de demander des aménagements raisonnables soient comprises dans les annonces des réunions publiques.

II. Formation

Afin de soutenir le nombre croissant d'écoles accueillant des élèves ayant des besoins d'accessibilité, l'OAP propose des cours de formation aux membres du personnel du district et du bureau central. Les participants reçoivent du matériel de formation afin de renforcer les capacités au niveau de l'école. Les cours de formation de l'OAP visent à sensibiliser au handicap et à l'accessibilité et à favoriser l'inclusion des personnes handicapées.

Depuis 2015, plus de 13 000 employés du NYCPS ont participé à la formation, notamment des superintendants, des chefs d'établissements, des coordinateurs de parents, des agents de liaison pour l'éducation spécialisée, des prestataires de services connexes, du personnel des installations et des directeurs des opérations dans les bureaux de soutien des boroughs. Depuis l'année scolaire 2020-2021, l'OAP propose des formations virtuelles, en plus des formations en personne, afin d'étendre son champ d'action à l'ensemble du NYCPS.

Au cours des cinq prochaines années, l'OAP continuera de développer et d'offrir une formation aux membres du personnel du district et du bureau central sur les questions liées à l'accessibilité et les services que le NYCPS peut fournir pour soutenir les personnes handicapées.

5) Inclusion dans les lieux de travail

La politique du NYCPS consiste à offrir des chances égales d'emploi à toutes les personnes handicapées qualifiées. Tous les employés actuels ou potentiels (candidats) qui sont des personnes qualifiées handicapées peuvent demander un aménagement raisonnable pour les aider à exécuter les fonctions essentielles de leurs missions actuelles ou pour les aider dans la procédure de candidature.

Le processus d'aménagement raisonnable pour les employés est géré par le Bureau des aménagements pour personnes handicapées (Office of Disability Accommodation - ODA) relevant du Bureau des ressources humaines (Office of Human Resources - DHR).

Tous les bâtiments non scolaires du NYCPS sont actuellement accessibles pour tous les employés actuels ou potentiels. L'ODA et le DHR collaborent avec l'OAP et leurs partenaires pour garantir que les employés du NYCPS travaillent dans un environnement de travail accessible et que des aménagements raisonnables sont proposés pour un lieu de travail inclusif et sûr. Les employés scolaires qui ne peuvent pas accéder entièrement aux bâtiments de leur école sont invités à participer au processus interactif afin de discuter et d'identifier des aménagements raisonnables.

Les employés du NYCPS sont fortement encouragés à discuter d'abord de leur demande d'aménagements raisonnables avec leur responsable afin de lancer le processus interactif et d'engager un dialogue coopératif. Si l'employé(e) n'est pas d'accord avec la détermination, ou si la demande ne peut être fournie par le responsable, il ou elle peut introduire une demande dans le système en ligne de demande de congé en libre-

service (Self-Service Online Leave Application System - SOLAS). Les demandes soumises dans SOLAS seront examinées par le Bureau des congés et dossiers médicaux de HR Connect du NYCPS et par l'ODA.

Toute personne candidate à l'emploi qui a été identifiée comme ayant un handicap peut demander un aménagement raisonnable afin de participer au processus de candidature sur un pied d'égalité avec les candidats qui ne sont pas handicapés, en contactant son équipe d'entretien ou l'ODA.

Méthodologie

Ce rapport est le fruit des contributions de diverses sources et parties intéressées. Le MOPD a été consulté tout au long du processus en tant qu'expert en la matière concernant les attentes et les exigences.

En interne, l'OAP a collaboré avec les services interdépartementaux afin de recueillir des informations pertinentes sur les politiques et les pratiques mises en œuvre dans l'ensemble de l'agence pour aider les personnes handicapées qui interagissent avec le NYCPS. Ce processus a donné lieu à des dialogues constructifs qui ont permis d'identifier les domaines qui devraient être abordés dans ce plan ainsi que dans les modifications futures.

Un projet de plan d'accessibilité quinquennal a été diffusé et publié sur le site Internet du NYCPS le 28 décembre 2023, pour commentaires du public. De plus, le MOPD a publié le projet de plan et l'avis d'appel aux commentaires sur le site Internet des plans d'accessibilité des agences de la Ville de New York et a fait connaître le site via sa liste de diffusion, ses réseaux sociaux et lors de sa réunion communautaire trimestrielle début janvier. Au cours de la période de consultation publique qui s'est terminée le 16 février 2024, plusieurs commentaires ont été reçus et examinés.

Annexe A

Disposition réglementaire A-830 de la chancellerie :

ABRÉGÉ

Cette disposition réglementaire énonce la politique du NYCPS de lutte contre la discrimination. Elle établit également une procédure d'examen interne pour les employés, les candidats à l'emploi, les parents d'élèves, les élèves et les autres personnes qui mènent des activités avec le NYCPS, travaillent avec des employés ou des élèves du NYCPS, utilisent les locaux du NYCPS, ou ayant toute autre interaction avec le NYCPS, pour déposer des plaintes pour discrimination ou pour harcèlement illégaux par des employés du NYCPS ou des personnes qui ne sont pas employées par le NYCPS mais qui travaillent avec des employés ou des élèves du NYCPS, fondés sur l'une des classifications protégées, y compris le harcèlement sexuel, ou pour des représailles fondées sur ces plaintes.

L'intégralité de la Disposition réglementaire A-830 de la chancellerie est disponible sur le [site Internet du NYCPS](#).

Annexe B

Déclaration d'accessibilité du site Internet

Le NYCPS s'engage à garantir que son contenu numérique est accessible et utilisable par les personnes handicapées. Nous améliorons continuellement l'expérience utilisateur pour tous et appliquons les normes d'accessibilité pertinentes.

État de conformité

Les WCAG définissent les exigences auxquelles doivent se conformer les concepteurs et les développeurs afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées. Elles définissent trois niveaux de conformité : Niveau A, Niveau AA, et Niveau AAA. Notre contenu numérique est largement conforme au niveau AA des WCAG 2.1.

Commentaires

Nous apprécions vos commentaires sur l'accessibilité de notre contenu numérique. Veuillez nous informer si vous rencontrez des problèmes d'accessibilité, en utilisant le [formulaire de commentaires sur l'accessibilité du site Internet](#).

Si vous avez besoin d'aide pour accéder à un programme ou à un service spécifique, veuillez envoyer un e-mail à DigitalAccessibility@schools.nyc.gov.

Approche d'évaluation

Le NYCPS évalue l'accessibilité de son contenu numérique grâce à l'auto-évaluation.

La Déclaration d'accessibilité du site Internet du NYCPS est disponible sur le [site Internet du NYCPS](#).

Annexe C

Disposition réglementaire A-710 de la chancellerie :

ABRÉGÉ

Cette Disposition réglementaire énonce les politiques et procédures du NYCPS pour les élèves des écoles et des programmes du NYCPS qui sont des personnes handicapées remplissant les conditions requises, comme défini par la Section 504 de la Loi sur la réadaptation de 1973 (29 U.S.C. § 794, 34 C.F.R. § 104) et qui ont besoin d'aménagements pour participer aux programmes et activités du NYCPS.

L'intégralité de la Disposition réglementaire A-710 de la chancellerie est disponible sur le [site Internet du NYCPS](#).

Annexe D

Disposition réglementaire A-101 de la chancellerie :

ABRÉGÉ

Cette disposition réglementaire définit les politiques concernant l'admission, la sortie et le transfert des élèves du district scolaire de la Ville de New York, à la fois dans les Districts administratifs 1-32 et les écoles et programmes spécialisés du District 75.

L'intégralité de la Disposition réglementaire A-101 de la chancellerie est disponible sur le [site Internet du NYCPS](#).